

CONCOURS D'ACCES AU RESIDANAT

« SESSION MARS 2021 »

RECOMMANDATIONS SANITAIRES RELATIVES A LA COVID 19

1. Mesures relatives au port du masque :

-Le port du masque est désormais obligatoire pour les candidats, à l'entrée de la faculté et pendant le déroulement des épreuves.

- Les candidats sont désormais assujettis à cette obligation, tout comme l'ensemble des autres participants au concours.

- **Toute infraction à l'obligation de port du masque** entre l'entrée et la sortie de la Faculté devra faire l'objet d'un **rappel** au candidat concerné et, le cas échéant, faire l'objet d'une **sanction**.

2. Règles de distanciation physique:

-Une distance d'**au moins 1 mètre et demi** doit être respectée entre deux candidats.

-Tout rassemblement devant les lieux d'examen doit être évité.

3. Mesures barrière, hygiène des mains :

-se laver les mains à l'eau et au savon ou par une friction avec du gel hydro alcoolique.

-se munir d'un stylo personnel (émargement, copie). Aucun prêt ne sera possible